

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGIFP)Commune : 074123
Faverges-Seythenex

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
ParSection : 270 C
Feuille(s) : 12
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1999CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A-D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B-En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain;

C-D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont exposé jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A FAVERGES-SEYTHENEX, le _____

Cachet du rédacteur du document :

André Géomètre LANCRION
Réidence "Les AGRIDES" - 50 Place de REGIE
74210 FAVERGES
Tél. 04.50.44.14.66
Email : argeo74@orange.fr

Document dressé par la SARL ARGEON

FOUGEROUSSÉ Géomètre-Expert

à : FAVERGES-SEYTHENEX

Date : 15/09/2025

Signature :

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan roulé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocé représentant qualité d'autorité compétente).

Signatures

Monsieur THABUIS Jean-Pierre

La Commune

Monsieur le Maire
Jacques DALEXEnvoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le 29/12/2025 ES-SEYTHENEX S2LO
ID : 074-200054138-20251217-D_2025_VIII_164-DEPortion de parcelle cédée à la Commune
emprise chemin forestier réalisé

Chemin

a
04a85ca

2404

Propriétaire
J.R THABUISb
18a95ca

2519

la

2518

2511

rural

dit

2374



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGFiP)Commune : 074123
Faverges-Seythenex

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A
ParSection : 270 C
Feuille(s) : 12
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1999CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sousignés (3) a été établi (1) :

A-D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

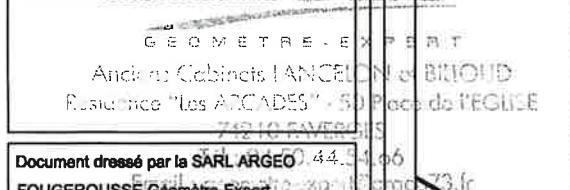
B-En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain;

C-D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A FAVERGES-SEYTHENEX, le _____

Cachet du rédacteur du document



Document dressé par la SARL ARGEOT

FOUGEROUSSÉ Géomètre-Expert

à : FAVERGES-SEYTHENEX

Date : 15/09/2025

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriante).

Signature

La Commune de FAVERGES-SEYTHENEX

Monsieur Le Maire
Jacques DALEXParcelle Communale déclée
à J.R THABUIS

Portion parcellaire concernée

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

S2LO

ID : 074-200054138-20251217-D_2025_VIII_164-DE

